

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1/01/2023

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente compris entre 0 € et 200 000 € : 2000 € + 5 % % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 000 € et 500 000 € : 5 % % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 500 001 € : 4,5 % % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Non facturés.

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société INIAMO , SARL au capital de 1000 € - Siège social : MONTRABE - RCS Toulouse B n° 917 758 096 -
Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n ° CPI31012022000000105
délivrée par CCI de Toulouse